

Communiqué de presse

Lundi 8 juin 2020

CONCOURS : Les modalités de reprogrammation des opérations de concours et examens professionnels 2020 organisés par les Centres de Gestion et reportés en raison de la crise sanitaire

Dans le contexte de l'épidémie du COVID-19, les Centres de Gestion ont été amenés à prendre des mesures exceptionnelles concernant l'organisation des concours et des examens professionnels. Ainsi, les épreuves programmées jusqu'à la fin du mois de juin 2020, dans leur ensemble, ont été reportées soit au second semestre 2020, soit en 2021 et sont reprogrammées.

Ces choix ont été pris au niveau national afin de garantir la sécurité des candidats dans le contexte épidémique.

Ces reprogrammations s'appuient sur la conciliation entre plusieurs principes et réalités : principe de précaution, attentes des employeurs territoriaux, l'impact le plus mesuré possible sur les candidats, les problématiques juridiques et logistiques rencontrées par les CDG organisateurs du fait du report des opérations qui étaient prévues entre les mois de mars et juin.

Les orientations prises ont été définies dans le respect des dispositions de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, du décret n°2020-293 du 23 mars 2020, de l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 et du décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Pour actualiser leur nouveau calendrier, la Fédération et les Centres organisateurs ont recensé les opérations en 2020 en prévoyant différentes réponses :

- La poursuite des opérations dont les épreuves écrites ont déjà eu lieu au 1^{er} semestre 2020, avec report des épreuves complémentaires (sportives, pédagogiques, orales) au 2^{ème} semestre 2020.
- Le maintien des opérations dont les inscriptions n'étaient pas encore ouvertes au 7 avril, avec une prolongation de la période d'inscription d'un mois pour la date limite de retrait et la date de dépôts des dossiers.
- Le report de certaines épreuves écrites nationales en 2021 lorsqu'elles devaient se dérouler pendant l'urgence sanitaire.
- la mise en place de façon généralisée, *de manière exceptionnelle*, de la réception des dossiers d'inscription et le dépôt des pièces *via* messagerie électronique ou dépôt direct des dossiers d'inscription sur l'espace sécurisé des Centres.

Tout en tenant compte de l'évolution de l'épidémie et des protocoles sanitaires à mettre en place, les Centres de Gestion se sont concertés pour élaborer un nouveau calendrier national des concours et examens professionnels qui n'ont pas pu se dérouler en mars, avril, mai et juin 2020.

Le calendrier ci-dessous recense les nouvelles dates nationales pour les opérations comportant des épreuves écrites et pour lesquelles les inscriptions étaient closes au 16 mars 2020.

Opération	Nouvelle date d'organisation
Concours adjoint administratif ppal de 2 ^{ème} classe	Date propre à chaque région ou inter région
Examen professionnel de conseiller territorial des activités physiques et sportives	17 septembre 2020
Concours de technicien	15 avril 2021
Concours de technicien principal de 2 ^e classe	15 avril 2021
Concours de gardien brigadier de police municipale	5 janvier 2021
Concours de bibliothécaire	27 janvier 2021
Concours de chef de service de police municipale	Tests de pré admissibilité le 2 septembre 2020 Ecrits le 3 décembre 2020
Examen professionnel de chef de service de police municipale	15 octobre 2020
Examen professionnel d'ingénieur	13 octobre 2020

S'agissant des autres opérations initialement prévues sur la période de mars à juin 2020 dont les inscriptions sont closes et qui ne comprennent pas d'épreuves écrites, de nouvelles dates seront prises localement par les Centres de Gestion organisateurs :

Filière culturelle	Les épreuves orales de l'examen professionnel d'attaché de conservation du patrimoine principal
	Les épreuves orales d'admission de l'examen professionnel de bibliothécaire principal
Filière technique	les épreuves orales d'admission des concours externe, interne et 3 ^{ème} concours d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
	les épreuves pratiques de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
Filière sportive	les épreuves sportives et pédagogiques du concours d'Educateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) principal de 2 ^{ème} classe
	les épreuves sportives et pédagogiques du concours d'Educateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS)
Filière médico-sociale	Les épreuves orales du concours de cadre de santé paramédical
	Les épreuves orales de l'examen professionnel de cadre supérieur de santé paramédical
	Les épreuves orales du concours d'éducateur de jeunes enfants
Filière animation	Les épreuves orales de l'examen professionnel d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe

Les candidats sont invités à se rapprocher des Centres de Gestion organisateurs qui communiqueront sur les modalités de poursuite de ces épreuves.

Le calendrier des opérations 2020 publié sur le site de la Fédération et annexé à ce communiqué a été mis à jour afin de prendre en compte ces nouvelles dates nationales.

Contact presse :

Alexis BOUCHER
Juriste-Chargé de mission
01 53 30 09 99
alexis.boucher@fncdg.com